



Un Peuple - Un But – Une Foi

MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES



DIRECTION DE L'APPUI AU SECTEUR PRIVE



ActuEntreprises

N°02

Novembre 2008

METHODOLOGIE ET PRESENTATION DES INDICATEURS DU *DOING BUSINESS*

Depuis plusieurs années, les performances du secteur privé sénégalais sont connues pour être mitigées, comme en témoignent l'évolution erratique des investissements privés depuis 1996 et la stagnation relative des exportations qui se situent autour de 27% du PIB. Ce manque de dynamisme apparaît également au niveau microéconomique, compte tenu du classement très peu satisfaisant du Sénégal selon les indicateurs du rapport sur le respect des normes et codes (ROSC) et celui du *Doing Business* de la Banque Mondiale. L'amélioration du climat des investissements pour stimuler la croissance économique et le développement se mesure à l'aune de la corrélation positive établie par les économistes entre la qualité de l'environnement des affaires, la compétitivité nationale et l'attractivité des investissements, portés par des politiques macroéconomiques pertinentes. Il y a aujourd'hui un consensus de plus en plus large sur le rôle déterminant de la qualité des lois et règlements régissant les affaires et celle des institutions chargées de les appliquer. Le succès économique de certains pays émergents, comme par exemple la Chine, l'Inde et le Brésil, est attribué, entre autres, à un environnement réglementaire favorable.

En 2004, la Société Financière Internationale (SFI), membre du groupe de la Banque Mondiale, a publié le premier rapport *Doing Business* pour proposer des mesures objectives de la réglementation des affaires et du contrôle de son application.

En 2008, ce rapport classe 178 pays selon la facilité à y faire des affaires, exprimée par un indicateur composite couvrant dix procédures différentes. Cet indicateur consiste en une analyse de la législation des affaires de ces pays et vise à promouvoir une réforme de la réglementation allant dans le sens d'un allègement des procédures administratives. En ce qui concerne les données utilisées dans l'analyse du rapport *Doing Business*, elles sont recueillies selon une enquête basée sur un questionnaire incluant des hypothèses sur la forme juridique des entreprises, leur taille, leur emplacement et la nature de leurs activités afin de permettre une comparabilité entre les pays. Les enquêtes sont menées par le biais de plus de 6 400 experts locaux, au rang desquels figurent des avocats, des conseillers en commerce, des experts-comptables, des transitaires, des fonctionnaires et d'autres professionnels spécialisés dans les questions juridiques et réglementaires.

S'agissant des indicateurs, ils sont au nombre de dix et concernent : (i) la création d'entreprise ; (ii) l'octroi de licences ; (iii) l'embauche des travailleurs ;

(iv) le transfert de propriété ; (v) l'obtention de prêts ; (vi) la protection des investisseurs ; (vii) le paiement des impôts ; (viii) le commerce transfrontalier ; (ix) l'exécution des contrats et (x) la fermeture d'entreprises.

I. AVANTAGES

Les indicateurs *Doing Business* sont très efficaces pour identifier les signes de danger dans l'environnement des affaires. Pour définir les meilleures solutions, il est avant tout nécessaire de comprendre la nature du problème : en quoi les réglementations lourdes pénalisent les entreprises. Le succès d'une entreprise requiert un niveau raisonnable de retour sur investissement. Pour cela, il faut que les revenus soient supérieurs aux coûts et aux risques associés à l'entreprise.

Les indicateurs *Doing Business* mesurent un certain nombre de facteurs qui influent sur les coûts et les risques liés à la création et la gestion d'une entreprise. Un aperçu même rapide suffit à comprendre que de mauvais scores pour les indicateurs « Création d'entreprise », « Octroi de licences » et « Embauche des travailleurs » sont le signe de coûts élevés qui rendent difficile la concurrence avec d'autres pays. Quant aux indicateurs « Protection des investisseurs », « Exécution des contrats » et « Fermeture d'entreprise », ils indiquent des facteurs de risque. En fait, chaque indicateur a un effet à la fois sur les coûts et les risques.

De mauvais scores, en particulier lorsqu'ils sont faibles pour un grand nombre d'indicateurs, donnent deux indications importantes. D'abord, ils signifient aux investisseurs potentiels que le pays peut être simplement trop risqué pour un investissement. Ensuite, ils aident à comprendre l'insuffisance du développement économique du pays : le niveau des scores et celui du revenu par habitant sont étroitement corrélés. Au total, la force des indicateurs, lorsqu'ils sont bien utilisés, est d'orienter les réformateurs non pas vers le simple changement de la valeur d'un indicateur, mais vers l'identification de défauts systémiques dans un domaine spécifique de la réglementation des affaires qui alourdissent les coûts et augmentent les risques des entreprises. L'exercice du classement incite donc très clairement à la réforme continue.

II. LIMITES

Les questionnaires laissent du champ à l'interprétation et aux jugements de valeur, puisqu'ils se fondent sur la perception de la personne interrogée, ce qui aboutit inévitablement à une certaine subjectivité. Les rapports *Doing Business* étant publiés sur une base annuelle, ils ne peuvent tenir compte que d'une partie des modifications et réformes législatives qui interviennent de manière quasi-permanente. En outre, les performances des pays ne peuvent être évaluées en termes absolus, car certaines précisions font défaut. Plus

gênante est la dynamique induite par le classement des pays en fonction de leur degré de (dé)réglementation.

Les auteurs des rapports *Doing Business* affirment que le classement des pays incite fortement à engager des réformes, car chaque État envisagera sa position surtout par comparaison aux autres pays, en particulier à ceux de sa région. En d'autres termes, lorsqu'ils choisissent de réformer, les décideurs politiques s'intéresseront avant tout à l'évolution de la position relative du pays, quel que soit son niveau de départ. Aussi, en dépit de ses efforts de réforme, un pays pourrait seulement conserver le même rang, ou carrément « régresser » simplement parce que d'autres pays seraient de « meilleurs réformateurs » ou que de nouveaux pays seraient inclus dans le rapport.

Du fait de l'aspect concurrentiel des classements émis par *Doing Business*, certains gouvernements sont tentés d'améliorer la valeur des indicateurs sans régler les véritables problèmes. Il est par exemple relativement simple de réduire le coût et le délai de création d'une entreprise, mais cela ne suffit pas nécessairement à rendre la démarche attractive pour un investisseur.

Le premier « abus » dans l'utilisation des indicateurs *Doing Business* consiste donc à ne modifier que les conditions simples de l'indicateur, et non ses causes profondes.

Le deuxième a trait à la priorité des actions. Comme il est possible de faire varier les classements concurrentiels en modifiant la valeur des indicateurs, certains décideurs choisissent d'engager les réformes les plus simples, qui ne sont pas nécessairement les plus importantes pour les entreprises ou l'économie. Par exemple, l'indicateur « Commerce transfrontalier » mesure à la fois le coût et le délai des importations et des exportations dans un chiffre unique. Les améliorations sont plus faciles à apporter dans le domaine des restrictions à l'importation. L'indicateur peut donc être amélioré sans faire évoluer la situation des exportations, qui sont pourtant susceptibles d'avoir un impact économique supérieur.

Un troisième abus consiste à penser que lorsque les indicateurs sont bons, ils signifient qu'il n'y a pas de problème.

III. CLASSEMENT DU SENEGAL

Dans le **rapport Doing Business de 2008**, le Sénégal est passé de la 158^{ième} place à la 162^{ième} en 2007¹, perdant ainsi quatre places par rapport à son classement de 2006. L'analyse du détail des dix indicateurs retenus par le référentiel montre que le Sénégal n'a pas accompli des progrès notables dans ces indicateurs, par rapport à l'année 2006.

En effet, au cours de l'année précédente, la performance d'ensemble du Sénégal

¹ Le rapport *Doing Business* de 2008 reflète le climat des affaires de 2007.

s'est légèrement détériorée du fait d'un ralentissement du rythme des réformes dans les domaines tels que la création d'entreprises, l'octroi de licences, l'obtention de prêts, le commerce frontalier et l'exécution des contrats. A cela s'ajoute l'évolution négative des coûts concernant l'indicateur sur les transferts de propriété. Les coûts ont augmenté de 1,5% (de la valeur de l'immeuble) et demeurent parmi les plus élevés au monde (19,5% de la valeur de l'immeuble). Par ailleurs, la place qu'occupe le pays est également redevable à l'introduction d'autres indicateurs de classement ainsi qu'à l'augmentation du nombre de pays contrôlés, qui sont passés de 155 en 2006, à 178 dans le rapport de 2008.

Fort de ces constatations, les pouvoirs publics ont déployés des efforts conséquents pour mettre en œuvre des mesures qui facilitent notamment la **création d'entreprises**. En effet, il est désormais possible de créer une société en 48 heures via le Bureau d'Appui à la Création d'Entreprise (BCE) de l'APIX SA. Les autres réformes d'envergure relatives **au transfert de propriété et au commerce transfrontalier** relevant du Ministère de l'Economie et des Finances ont également permis au Sénégal d'obtenir des résultats satisfaisants dans le dernier **rapport Doing Business 2009**. En effet, le Sénégal est classé parmi les dix meilleurs réformateurs au niveau mondial et le premier en Afrique mais

occupe la 11^{ème} position du Top 10 Africa francophone et lusophone. Globalement, le Sénégal passe du 168^{ème} au 149^{ème} rang mondial et du 33^{ème} au 23^{ème} rang africain, en termes d'environnement global des affaires.

Ainsi, Les indicateurs relatifs à l'embauche des travailleurs et la fermeture d'entreprises se sont légèrement améliorés tandis que ceux mesurant la protection des investisseurs et le paiement des impôts sont restés stables par rapport au classement du *Doing Business* 2008.

Le Sénégal devra fournir un effort important dans l'allègement des procédures qui alourdissent son environnement des affaires. S'il est vrai que le pays a gagné dix neuf (19) places au niveau mondial dans ce rapport, sur son classement de l'année dernière, il n'en reste pas moins que des efforts restent encore à faire pour que les objectifs puissent être atteints.

Toutefois, avec la situation économique internationale peu favorable et celle tendue des finances publiques nationales, la poursuite des réformes devrait plutôt privilégier la réduction des délais et l'amélioration des procédures administratives et non la réduction de leurs coûts. Enfin, il convient de noter la prise en compte, dans les prochains rapports du *Doing Business*, de nouveaux indicateurs relatifs aux **infrastructures**, à **l'énergie** et à la **corruption**.